

CHAMPIONNAT de FRANCE des GEANTS des FLANDRES, PAPILLONS, BELIERS réunis

REGLEMENT DU CLUB

Art.1 - Le Championnat de France des Géants des Flandres, Papillons et Béliers aura lieu au sein d'une Exposition organisatrice entre le 01/11 et le 31/12 de chaque année.

Art. 2 - Le Championnat de France est ouvert à tous les éleveurs des races patronnées par le Club (tatoués français avec le **F** dans l'oreille gauche).

Art. 3 - Les conditions d'inscriptions et les droits d'engagements sont ceux de l'exposition qui nous accueille.

Art. 4 - Le nombre de sujets qu'un même éleveur peut présenter n'est pas limité, il n'est pas ouvert de classe jeune. Tous les sujets devront avoir atteint leur complet développement. Les parquets ne sont pas admis.

Art. 5 - Les sujets participants au Championnat de France seront pesés et jugés aux points.

Art. 6 - Pour être déclaré "Champion", le sujet devra avoir obtenu au minimum un **96**.

Art. 7 - Le Club Français des Géants des Flandres, Papillons, Béliers réunis organise un championnat d'élevage.

Le classement des élevages sera établi par une commission du Club en faisant le total des points des cartes de jugement des 4 meilleurs sujets toutes variétés confondues de chaque exposant qui respect l'article 9.

En cas d'égalité :

- a) - Un titre de Champion ou de Vice-champion primera.
- b) - Le classement sera établi en fonction de la moyenne du poids de la totalité des 4 meilleurs sujets et on favorisera la moyenne la plus élevée.

Pour l'obtention du prix d'élevage, il faut par race un minimum de 4 exposants et minimum 20 sujets inscrits.

Élevage Champion: Géants des Flandres

Élevage Champion: Géants Papillons Français

Élevage Champion: Béliers Français

Art. 8 - Seuls les membres, à jour de leur cotisation de l'année à l'engagement **et naisseurs des sujets présentés**, pourront prétendre aux récompenses attribuées par le Club.

Chaque champion recevra une récompense plus une plaquette grand modèle et pourra également concourir pour le GP d'exposition, GP d'élevage et aux GPH du règlement général.

Les vices champions recevront également au moins une plaque plus petite.

Art. 9 – **IMPORTANT** – Les exposants au Championnat de France qui possèdent des Certificats d'Identification distribués par le Club Français des Géants des Flandres, Papillons, Béliers réunis ne sont pas tenus de fournir les photocopies de leurs C.I. Dans le cas contraire, vous devrez adresser les photocopies de vos C.I., 15 jours avant l'exposition, à: Mr Philippe VINCENT 3, Route de CAMPD'OS 76870 GAILLEFONTAINE.